

***Annexe au document de travail  
de Nathalie GRIESBECK***

***liste indicative et bien entendu non exhaustive  
des problèmes à approfondir***

\*\*\*

I. Droits fondamentaux et de la citoyenneté :

- discriminations directes et indirectes qui affectent la circulation des citoyens européens ;
- problèmes d'accès à la justice dans un pays autre que son pays d'origine ;
- protection consulaire et diplomatique dans les pays tiers ;
- critères de protection des données dans l'Union européenne, en particulier les normes adéquates ;
- critères de protection des transferts de données avec les Etats non membres de l'Union européenne ;
- interconnexion des données des casiers judiciaires ;
- révision des statuts d'Europol, d'Eurojust ;
- réorganisation du réseau judiciaire européen à la lumière des nouvelles bases juridiques.

II. Protection des frontières extérieures :

- renforcement des compétences de l'agence Frontex ;
- garantie des droits en matière de :
  - . contrôle aux frontières extérieures,
  - . rétention administrative,
  - . renvoi vers le pays d'origine, notamment via les pays de transit ;
- coordination des opérations de sauvetages en mer ;
- accueil dans les ports servant de refuge.

### III. Migration et Asile

- proposition du Conseil de mettre en œuvre une procédure unique de délivrance de la "carte bleue" aux travailleurs saisonniers, aux personnes transférées temporairement par leur société et aux stagiaires rémunérés ;
- mesures de sanction concernant l'immigration clandestine ;
- politiques d'incitation à la réinstallation ;
  - projet de révision de la directive fixant les normes concernant l'octroi ou le retrait du statut de réfugié au sein des Etats membres.